

ARRÊTÉ n° DG 2023-133

Modifiant les listes des candidats aux élections pour le renouvellement de la commission médicale d'établissement, des commissions médicales d'établissement locales et des comités consultatifs médicaux de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Le directeur général de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris ;

Vu le code de la santé publique, en particulier les articles L. 6147-1, R. 6144-3-1 à R. 6144-5-1 et R. 6147-6 à R. 6147-7 ;

Vu le règlement intérieur de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, notamment ses annexes 1 et 4 ;

Vu l'arrêté n° DG 2023-111 relatif aux élections organisées pour le renouvellement de la commission médicale d'établissement, des commissions médicales d'établissement locales et des comités consultatifs médicaux de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris en date du 17 août 2023 et le règlement électoral annexé ;

Vu l'arrêté n° DG 2023-117 fixant les listes des candidats aux élections pour le renouvellement de la commission médicale d'établissement, des commissions médicales d'établissement locales et des comités consultatifs médicaux de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, en date du 27 septembre 2023 ;

Vu la candidature de Mme Morgane DIDIER MARCELOT, remise en main propre le 20 septembre 2023 ;

Vu l'erreur matérielle concernant la candidature de M. Jérôme PARRA, en date du 19 septembre 2023 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La liste des candidats aux élections de la CME de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris est modifiée comme suit :

1. « CANDIDATS POUR LE PREMIER TOUR DE L'ELECTION
ELECTIONS DES MEMBRES DE LA CME - COLLEGE 3 - PRATICIENS HOSPITALIERS TITULAIRES -
SOUS-COLLEGE 3.1 - MEDECINS »

Le nom de Mme Morgane DIDIER MARCELOT est retiré de la liste des candidats.

2. « CANDIDATS POUR LE PREMIER TOUR DE L'ELECTION
ELECTIONS DES MEMBRES DE LA CME - COLLEGE 3 - PRATICIENS HOSPITALIERS TITULAIRES -
SOUS-COLLEGE 3.2 - CHIRURGIENS »

Le nom de M. Jérôme PARRA est retiré de la liste des candidats.

Article 2 :

La liste des candidats aux élections de la CME de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris annexée à l'arrêté n° DG 2023-117 fixant les listes des candidats aux élections pour le renouvellement de la commission médicale d'établissement, des commissions médicales d'établissement locales et des comités consultatifs médicaux de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, en date du 27 septembre 2023 est annulée.

Les listes des candidats concernant les autres scrutins demeurent inchangées.

Article 3 :

La liste des candidats aux élections de la CME de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris modifiée est annexée au présent arrêté.

Article 4 :

Le directeur des affaires médicales de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 02 octobre 2023

Le Directeur général
Par délégation, le Directeur des affaires médicales
Emmanuel Raison

